



52

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 20 décembre 2018

A 19H30

Ordre du jour :

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION**
- **DELIBERATIONS**
 - Convention Commune / Département : travaux réfection de chaussée sur la RD 518 2^{ème} tranche
 - Rétrocession terrain Mr BUSY à Malot
 - Renouvellement convention partenariat pour la mutualisation de la Restauration Scolaire
 - Cession voirie lotissement Les Lucioles
 - Choix des prestataires électricité pour la salle de réunion sous la salle des fêtes
- **QUESTIONS DIVERSES**

Le **20 décembre 2018** Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de SAINT ROMANS sous la Présidence de M. CREACH Yvan, Maire.

Présents : BLAMBERT Micheline, BOURGEON Chantale, CHETAIL Maurice, ROLLAND Eric, VIALLE Patrick, CHOURREAU Gisèle, MICLO Damien, MEUGNIER Angélique, LAMBERTON Michel, ARNAUD Marie-Françoise, MEUNIER Christian

Absent(e)s : BARTHELEMY Marcel, BASILLE Loïc, MATRAS Françoise, FIORDALISI Christine, JEYMOND Astrid, MURE-RAVAUD Jérôme, FEUGIER Karine

Secrétaire de séance : MEUGNIER Angélique

Pouvoirs : MURE-RAVAUD Jérôme → LAMBERTON Michel

FEUGIER Karine → MEUNIER Christian

Date de convocation : 14/12/2018

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 20 novembre 2018 sous la présidence de M. Yvan CREACH, Le Maire.

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION**

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convention commune / département

Travaux de réfection de chaussées sur la RD 518

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'établir une convention avec le département de l'Isère. Il donne la parole à Monsieur Eric ROLLAND, adjoint délégué, qui explique qu'il s'agit des travaux de réfection de chaussées sur la RD 518 avec la mise en place d'une délégation de maîtrise d'ouvrage et d'entretien entre les points PR 81+550 et PR 81+680.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

Rétrocession terrain Mr BUSI à Malot

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de Monsieur Thierry BUSI, propriétaire d'une parcelle située en bordure de voirie et cadastrée section ZD 323 d'une superficie de 89m². La rétrocession de cette parcelle à la Commune de SAINT ROMANS est proposée à titre gratuit.

> **Voté avec 13 voix pour et 1 voix contre**

Renouvellement convention partenariat pour la mutualisation de la Restauration Scolaire

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Micheline BLAMBERT, adjoint déléguée responsable de la restauration scolaire.

Elle informe l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler la convention établie entre la commune de SAINT JUST DE CLAIX et la Commune de SAINT ROMANS concernant un partenariat pour la mutualisation de la restauration scolaire.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

Cession voirie lotissement Les Lucioles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Syndical Les Lucioles souhaite rétrocéder à titre gratuit à la commune de SAINT ROMANS les parcelles A 1405 et A 1406.

> **Refusé à l'unanimité des membres présents**

Choix prestataire électricité pour la salle de réunion sous la salle des fêtes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric ROLLAND, Adjoint délégué qui informe le Conseil Municipal que des travaux d'électricité sont prévus dans la salle sous la salle des fêtes. Les offres se décomposent comme suit :

Nom entreprise	Montant HT	Montant TTC
VICAT	3 104.94 €	3 725.93 €
INOV'ELEC / REPITON	2 165.00 €	2 584.00 €

Le devis de l'entreprise **INOV'ELEC / REPITON** a été retenu.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

• QUESTIONS DIVERSES

La Gym La Coule a demandé à utiliser la salle de sport de l'école primaire.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un parking, dépose minute, va être réalisé le long de l'école maternelle.

Le Maire informe l'assemblée qu'un habitant a demandé l'autorisation d'intervenir lors du prochain Conseil Municipal pour présenter son association.

Une ligne internet sera installée dans le futur bureau de la restauration scolaire.

Fin de séance : 20 heures 30

Le Maire
Yvan CREACH